

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

MONTEUR EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE ⁽¹⁾

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 29 janvier 2009

MONTEUR EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE ⁽¹⁾

I. CHAMP D'ACTIVITE :

Le monteur en sanitaire et chauffage est un ouvrier qualifié capable de poser et de réparer tous les éléments nécessaires à l'installation complète d'un équipement sanitaire ou d'un chauffage au gaz par appareils individuels et d'un équipement de chauffage central. Il participe à l'installation, aux réglages, aux dépannages de ces différents équipements. Il effectue la mise en service des installations hydrauliques.

Il effectue les tâches confiées habituellement au monteur en sanitaire et au monteur en chauffage.

Le monteur en sanitaire et chauffage travaille avec soin et précision. Il travaille sous la propre responsabilité d'un chef d'équipe, d'un indépendant et/ou sous la direction d'un entrepreneur. Il est capable de s'intégrer dans une équipe.

Il doit s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et pouvoir échanger des informations à caractère technique et général.

II. TACHES :

En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, au respect des normes et des consignes en vigueur :

- lire et interpréter des plans, des schémas et des notices techniques d'installations sanitaires ou de chauffage au gaz par appareils individuels, d'installations de chauffage central ;
- démonter en tout ou en partie des anciennes installations de sanitaires ou de chauffage au gaz par appareils individuels, de chauffage central ;
- participer au placement, montage et démontage des échelles et des échafaudages ;
- manipuler des charges lourdes ;
- exécuter le tracé des conduites ;
- forer des trous dans des murs et des planchers, ragréer et reboucher ceux-ci ;
- poser des canalisations d'eau et de gaz en assurant leur étanchéité (mise en œuvre et raccordement des tuyaux, soudage, brasage, vissage, soudage à froid, ou par d'autres méthodes) ;
- assurer la protection anticorrosion et l'isolation de l'installation (calorifugeage, ...) ;

en chauffage:

- installer la (les) chaudière(s), l'alimentation en combustible, la ventilation de la chaufferie et l'évacuation des gaz brûlés ;
- poser les dispositifs de mesure, de commande, de réglage et de sécurité du circuit hydraulique ;
- assurer le contrôle de la partie hydraulique de l'installation ;
- poser le coffret d'alimentation de la chaufferie et les canalisations électriques de la chaudière ;

en sanitaire :

- installer, entretenir et réparer les conduites d'eau, de gaz, de ventilation et d'évacuation des eaux usées ;
 - raccorder et régler des équipements sanitaires et domestiques tels que : chasse de wc, mitigeur thermostatique ... ;
 - déboucher des canalisations obstruées ;
 - faciliter l'évacuation des eaux usées ;
- mettre en service l'installation ;
 - participer à la gestion des stocks ;
 - assurer la maintenance de l'outillage et de l'équipement collectif ;
 - participer à la mise en œuvre des nouvelles techniques de production d'eau chaude et de chauffage (énergie solaire, pompe à chaleur,...) ;
 - veiller à la propreté du poste de travail.

III. DEBOUCHES :

- Chantiers du bâtiment,
- Chantiers de maisons individuelles,
- Domicile de particulier,
- Chantiers de génie civil,
- Grande distribution spécialisée dans le bâtiment.